

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC RIMOUSKI-NEIGETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 2 octobre 2017 à 20h. À laquelle séance siégeaient les conseillères mesdames Suzanne Tremblay et Dolorès Bouchard ainsi que les conseillers messieurs Marius Coté, Alain Jean et Pierre Bellavance, tous formant quorum sous la présidence du maire madame Marnie Perreault.

Était aussi présent monsieur Martin Perron, directeur général/secrétaire-trésorier. 12 citoyennes et citoyens assistaient à la séance.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** – La séance est ouverte à 20h04.

**201710-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**201710-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soit adopté, avec dispense de lecture.

**201710-03 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Marius Côté et résolu à l'unanimité que les comptes du mois de septembre 2017, dont la liste est conservée aux archives et totalisant un montant 184 426.94\$, soient approuvés.

**201710-04 CORRESPONDANCE**

- Dépôt du projet *Sécurité 2018* de l'Association des propriétaires de St-Fabien-sur-Mer;
- Réception de la réponse négative du ministère de la Sécurité publique concernant la candidature de la Municipalité de Saint-Fabien au Mérite québécois de la sécurité civile;
- Réception d'une demande réitérée de modification de l'identification du chemin Élie-Belzile à St-Fabien-sur-Mer.

**201710-05 DEMANDE D'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES AU VIEUX THÉÂTRE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la réception d'un avis du conseiller en développement culturel du ministère de la Culture et des Communications du Québec, qui recommande fortement à la Municipalité de faire effectuer des fouilles archéologiques souterraines sur le terrain du Vieux Théâtre de Saint-Fabien afin de déterminer avec précision la nature et l'étendue du potentiel archéologique du projet de rénovation;

CONSIDÉRANT que le rapport de fouilles devra contenir des recommandations quant aux interventions qui pourraient être nécessaires pour protéger les ressources archéologiques;

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que le Conseil mandate monsieur Martin Perron, directeur général, pour procéder à des appels d'offres de services et de demandes de soumission pour la réalisation desdits travaux auprès de fournisseurs habilités à effectuer des fouilles archéologiques souterraines sur le terrain du Vieux Théâtre de Saint-Fabien et de transmettre une copie de cette résolution et du résultat des démarches d'appels d'offres et de soumissions au ministère de la Culture et des Communications du Québec afin que ces documents soient intégrés au dossier de demande de subvention, puisque les travaux ne pourront être effectués que si l'on obtient ladite subvention.

#### **201710-06 MODIFICATION DES DEUX LIEUX D’AFFICHAGE OBLIGATOIRES DES PUBLICATIONS OFFICIELLES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l'obligation d'afficher à un minimum de deux endroits les communications officielles destinées à ses citoyennes et citoyens;

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que le Conseil procède à la modification des lieux d'affichage officiels pour les publications qui sont issues de l'administration municipale et utilise plutôt dorénavant :

- Le babillard situé à l'intérieur du bureau municipal, sis au 20, 7<sup>e</sup> Avenue, Saint-Fabien, Qc, G0L 2Z0;
- Le site Internet de la Municipalité à <https://www.saintfabien.net>.

Ces deux endroits sont conformes aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### **201710-07 APPUI AU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI POUR LE PROJET INTERMUNICIPAL SUR L’ATTRACTIVITÉ DE JEUNES MÉDECINS DANS NOS RÉGIONS**

CONSIDÉRANT la reconnaissance de la mission du projet « Place aux jeunes » dans nos collectivités, chapeauté par le Carrefour jeunesse emploi : Attraction, accueil, rétention des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a été retenue par la Faculté de médecine de l'Université Laval;

CONSIDÉRANT QUE la clientèle visée par ce projet correspond aux jeunes diplômés professionnels de 18 à 35 ans qui ont comme projet de vie de venir s'établir en région;

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance, appuyé par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Fabien appuie la demande d'aide financière du Carrefour jeunesse emploi par le biais de « Place aux jeunes » auprès de la MRC de Rimouski-Neigette pour le projet intermunicipal sur l'attractivité et la rétention de jeunes médecins dans notre région.

#### **201710-08 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2017**

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales générales le 5 novembre 2017;

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil apporte la modification suivante à son calendrier des séances 2017 :

- La séance prévue le lundi 6 novembre est repoussée au lundi 13 novembre 2017.

**201710-09 CONTESTATION DES CINQ CONSTATS D'INFRACTION DE 4902\$ CHACUN REMIS À LA FONDATION DE L'ÉCOMUSÉE DE L'EST DU QUÉBEC PAR LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE les constats émis sont abusifs et inappropriés;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Écomusée de l'Est du Québec est l'organisme légalement constitué qui représente la Grange octogonale;

CONSIDÉRANT la grande précarité financière de la Fondation de l'Écomusée de l'Est du Québec;

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que le Conseil mandate monsieur Martin Perron, directeur général, pour émettre une lettre de contestation soulignant le fait que la Régie du bâtiment du Québec met inutilement en péril un monument historique par l'émission de cinq constats d'infraction. Cette lettre devra être rédigée conjointement avec le conseil d'administration de la Fondation de l'Écomusée de l'Est du Québec et sera adressée à monsieur Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications du Québec et monsieur Stéphane Labrie, président-directeur général de la Régie du bâtiment du Québec.

**201710-10 MODIFICATION AU LIBELLÉ DE LA RÉOLUTION 201403-103 CONCERNANT L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE DOMAINE DES ÉRABLES EN CAS D'ÉVACUATION D'URGENCE**

CONSIDÉRANT l'obligation du Domaine des Érables de respecter les normes prescrites pour l'exploitation d'une résidence privée pour aînés afin d'être certifié conforme;

CONSIDÉRANT l'obligation de mettre en place des procédures d'urgence et de reddition de compte pour l'obtention de la certification de conformité d'une résidence privée pour aînés;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte quant au respect des critères établis par le CISSS doit être déposée annuellement;

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Pierre Bellavance et résolu à la majorité que le Conseil adopte le changement au libellé de la résolution numéro 201403-103 portant sur l'entente en cas d'évacuation d'urgence de la résidence et la prise en charge des évacués de la façon suivante :

- Remplacer le Centre des loisirs par le Pavillon des loisirs;
- Ajouter l'adresse du Pavillon, soit le 32, avenue de l'Aréna.

Une copie de la présente résolution sera acheminée à madame Francine Bellavance, présidente du Domaine des Érables.

Madame Suzanne Tremblay demande au Maire qu'elle appelle le vote sur cette proposition et demande au Directeur-général que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal. Elle exprime ainsi son désaccord à utiliser, dans le libellé de la résolution, l'adresse 32, avenue de l'Aréna pour le Pavillon des loisirs, puisque la porte principale donne plutôt sur la 5<sup>e</sup> Rue. Elle demande le vote. 4 conseillers votent contre sa proposition et un conseiller vote pour sa proposition. Le Conseil s'entend toutefois sur la nécessité de changer cette adresse au cours des prochains mois, mais maintient la présente adresse afin de remettre la résolution au Domaine des Érables.

**201710-11 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL : REDDITION DE COMPTE 2016**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 123 477\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Fabien informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Les frais encourus des interventions sur les routes admissibles sont de 350 771\$ en 2016.

**201710-12 VENTE DE LA TABLETTE ÉLECTRONIQUE DU MAIRE SORTANT, MADAME MARNIE PERREAULT**

CONSIDÉRANT QUE l'achat de la tablette du maire date de près de deux ans et que celle-ci est déjà désuète;

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil procède à la vente de la tablette électronique à madame Marnie Perreault pour un montant symbolique de 1\$.

**201710-13 MOTION DE SYMPATHIES À MADAME MURIELLE CLOUTIER, EX-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ, POUR LE DÉCÈS DE SON FILS ÉRIK MICHAUD**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay que le Conseil offre ses condoléances à madame Murielle Cloutier pour le décès de son fils Érik Michaud survenu le 16 septembre 2017. Il était âgé de 43 ans et 11 mois.

**201710-14 MOTION DE RECONNAISSANCE À MADAME MARNIE PERREAULT, MAIRE SORTANT**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay que le Conseil remercie madame Marnie Perreault, maire sortant, pour les dix-sept années qu'elle a consacrées au service des citoyennes et des citoyens de Saint-Fabien en tant que conseillère (9 ans) et maire (8 ans).

**201710-15 MOT DU MAIRE SORTANT**

Madame Marnie Perreault, maire sortant, tient à remercier les membres du Conseil actuel et précédent pour leur excellent travail et souligne l'importance, pour Saint-Fabien, de préserver son intégrité et son indépendance par rapport à la Ville de Rimouski. Après

quelques explications concernant les états financiers, elle remercie la population de Saint-Fabien de lui avoir accordé sa confiance durant toutes ces années.

**201710-16 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Statut provincial ou municipal de la 7<sup>e</sup> Avenue;
- Profondeur des fouilles archéologiques sous le Vieux Théâtre;
- Renouvellement des permis de construction et délais de prescription.

**201710-17 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur Alain Jean propose la levée de la séance à 20h35.

Je, Marnie Perreault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.